

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP "Agent de la qualité de l'eau" est un ouvrier qualifié de niveau V, capable, en suivant des consignes données, d'assurer, dans la limite de ses responsabilités, le traitement et la distribution de l'eau ainsi que la protection de l'environnement.

Il est chargé de la conduite des procédés de production, de la surveillance des conditions de rendement et du niveau de la qualité des produits obtenus.

Toutes ses activités s'effectuent dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

1- CHAMP D'INTERVENTION

L'activité du titulaire du CAP "Agent de la qualité de l'eau" s'exerce dans les secteurs suivants:

- Traitement et distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle.
- Collecte et traitement des eaux usées urbaines et industrielles.

2- ACTIVITES

Dans le cadre de son emploi, le titulaire du CAP "AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU" assure tout ou partie des activités et des tâches suivantes :

- Conduite des processus et optimisation des procédés de production en fonction des besoins de la production et des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Participation à la qualité globale de la production.
- Repérage des anomalies.
- Interventions pour la maintenance des moyens de production, l'hygiène et la sécurité.
- Recherche, réception, analyse et transmission des informations.